



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Jeudi 16 décembre 2021

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation des Conseillers n'ayant pas été assermentés lors de l'assermentation du 25.05.2021
3. Approbation du PV de la séance du 05.10.2021
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 08/2021 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour les cautionnements pour la législature 2021-2026
6. Préavis N° 09/2021 : Budget 2022
7. Préavis N° 10/2021 : Modification du règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions du 05.09.2013
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Monsieur le Président, Michel Gosteli, remercie les Conseillers pour leur ponctualité. Il souhaite la bienvenue à chacun pour cette deuxième séance du Conseil. Il excuse Mme Dany Schaer, représentant la presse, qui ne pourra pas être présente ce soir. Il remercie également le public présent.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'a été formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 49 Conseillers

Excusés : Mmes Chloé Crisinel Bettex et Corinne Pittet & MM. Yann Chammartin, Julien Crisinel, Olivier Freymond, Remo Habegger, Robin Jatton, Olivier Junod, Bernard Pasche, Vincent Pasquier et Steve Pradervand

Absent : Néant

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Assermentation des Conseillers n'ayant pas été assermentés lors de l'assermentation du 25.05.2021

M. Clément Rosset est appelé. Monsieur le Président prononce le texte d'assermentation. L'assermenté prête serment.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 05.10.2021

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 est donc accepté à la majorité, une abstention.

Monsieur le Président remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle le montant des indemnités pour les commissions, selon les décisions du préavis 13/2015. Le tarif horaire est de CHF 35.- et un forfait de CHF 70.- est attribué en plus au rapporteur.

Monsieur le Président rappelle les prochaines séances tout en remerciant les Conseillers de réserver d'ores et déjà les dates suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Lundi 14 mars 2022	Lundi 28 mars 2022
Mardi 7 juin 2022	Mardi 21 juin 2022
Mercredi 21 septembre 2022	Mercredi 5 octobre 2022
Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 15 décembre 2022

Monsieur le Président rappelle les prochaines dates pour le dépouillement des votations :

- Dimanche 13 février 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 20 mars 2022 – Elections cantonales
- Dimanche 10 avril 2022 – Elections cantonales
- Dimanche 15 mai 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 25 septembre 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 27 novembre 2022 – Votations fédérales

La liste du tournus pour le dépouillement se trouve sur l'espace sécurisé du site internet de Montanaire. En cas d'empêchement, il faut le signaler au Président et chercher un remplaçant.

Mme Corinne Favre demande s'il y a un bouton pour se déconnecter du site sécurisé. Monsieur le Président répond qu'il s'agit du point faible du site mais selon les personnes en charge du site, cela ne pose pas de problème au niveau de la sécurité.

Monsieur le Président demande aux Conseillers de ne pas attendre le dernier moment avant la date du Conseil pour s'excuser ou faire part de communications diverses.

Aucune autre remarque et/ou question n'a été soulevée par rapport à cette organisation.

5. Préavis N° 08/2021 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, afin qu'il expose le préavis en détail.

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Vincent Fellrath souhaite des précisions car il n'a pas compris comment économiser sur les frais d'entretien en les groupant.

M. Kevin Forestier explique que la Commune dispose de beaucoup de bâtiments qui coûtent cher en entretien et qui sont très peu utilisés. L'idée est d'avoir, par exemple, une seule grande salle dans la Commune au lieu de plusieurs.

Le Président procède au vote du préavis N° 08/2021 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N°08/2021 est approuvé à l'unanimité.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil décide :

- ✚ **De fixer pour la législature 2021-2026 tel que proposé par la Municipalité**
- 1. Plafond d'endettement : CHF 21'500'000.00**
 - 2. D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune**
 - 3. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 10'750'000.00**

6. Préavis N° 09/2021 – Budget 2022

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, afin qu'il expose le projet en détail.

M. Emilien Piot présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 09/2021 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 0

✚ Le préavis N°09/2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

- ✚ **D'approuver le budget 2022 tel que présenté.**

7. Préavis N° 10/2021 – Modification du règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions de Thierrens du 5 septembre 2013

La parole est donnée à M. Yves-Alain Bigler, Municipal, afin qu'il expose le projet en détail.

M. Samuel Aubert présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 10/2021 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 0

✚ Le préavis N°10/2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil décide :

- ✚ **D'adopter la modification du règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions de Thierrens du 5 septembre 2013, tel que soumis à l'enquête publique du 18 septembre au 18 octobre 2021.**



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

8. Rapports des délégués aux diverses Associations

Monsieur le Président donne la parole à M. Abram Pointet afin qu'il présente le rapport annuel de l'ASIRE.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Joëlle Martin afin qu'elle présente le rapport annuel de l'EFAJE.

Monsieur le Président rappelle que les présentations des diverses Associations seront échelonnées sur l'année et remercie les membres, idéalement trois, de venir s'annoncer s'ils souhaitent effectuer une présentation lors de la prochaine séance du Conseil.

9. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :

Mme Nathalie Jatton rappelle qu'elle est en charge des bâtiments communaux ainsi que de la police des constructions depuis 2013, date de l'entrée en vigueur de Montanaire. Un inventaire de tous les bâtiments communaux a dû être réalisé pour établir un ordre de priorité des bâtiments à rénover. Certains bâtiments sont anciens, consomment beaucoup et des frais importants sont nécessaires pour les remettre aux normes actuelles. La Commune collabore avec la gérance Forimo à Moudon. Les transactions financières sont effectuées directement par la bourse communale. Les petits travaux d'entretien sont effectués par les employés communaux, tandis que des entreprises régionales sont mandatées pour les travaux plus importants.

Police des constructions : La Municipalité travaille avec le règlement des 9 Communes. Chaque demande de permis est soumise à la Municipalité et étudiée avec l'aide du service technique d'Echallens. Mme Barbara Joliquin, collaboratrice du bureau communal, est en charge de cette mission. Depuis 2016, le règlement de la zone réservée doit être tenu en compte et depuis cette année également le règlement du nouveau plan d'affectation communal qui a été mis à l'enquête ce printemps.

Bâtiments : Actuellement tous les logements sont occupés. Le cabinet dentaire a fait la demande de rajouter une salle supplémentaire à la place de la salle d'attente qui sera déplacée dans le hall.

M. Manuel Lopez, employé communal, a annoncé vouloir prendre sa retraite au mois de février 2022 et quitter son logement, propriété de la Commune. Les frais de rénovation ont été évalués et un devis suivra prochainement. Un état des lieux des églises a été effectué afin de prévoir les travaux urgents.

Quelques chiffres pour 2021 :
45 demandes d'autorisation municipale
25 mises à l'enquête, dont 8 pour des pompes à chaleur
28 permis de construire
15 permis d'habiter ou d'utiliser

La décision de refaire l'enveloppe du bâtiment administratif ainsi que le réaménagement du parking a été prise. Une enquête publique sera effectuée début janvier 2022, suivie d'un préavis ce printemps. Les travaux sont prévus pour l'été prochain.

Mme Nathalie Jatton est déléguée de la Commune au COPIL pour les travaux du nouveau collège. Les travaux d'excavation ont débuté il y a environ 2 mois.

Faisant également partie de la commission du nouveau PACom qui reçoit actuellement tous les mardis après-midi les opposants à ce projet.

Elle remercie ses collègues de leur disponibilité et pour la bonne entente si importante et souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale :

Défiibrillateurs : Tous les appareils sont enregistrés sur le site internet des First Respondeurs. Les ateliers de sensibilisation ont été suivis par environ 100 personnes. Actuellement, des formations complètes BLS-AED de 3h sont dispensées par l'entreprise Emergency training à Bottens. Trois formations ont déjà été données les 2, 10 et 15 décembre, toutes complètes avec 10 participants à chaque fois. La formation du 17 janvier est



Commune de Montanaire BUREAU DU CONSEIL

complète mais il reste encore de la place les 27 janvier, 7 et 17 février, de 19h à 22h à la salle du conseil à Thierrens. Ayant suivi cette formation, elle encourage vivement à s'inscrire et à faire de la publicité. Le pass sanitaire est obligatoire. Les inscriptions se font via le site internet de Montanaire et la Commune offre cette formation d'une valeur de CHF 110.-. Après la formation, un certificat est obtenu ainsi que la possibilité de s'inscrire comme First Responder. Tous les 2 ans, une session de mise à jour sera organisée.

EFAJE : un montant de CHF 570'000.- sera prochainement distribué aux communes par la Confédération.

Eglises : Certaines sont utilisées seulement une à deux fois par année et il y a peu d'idées comment les utiliser à bon escient. En janvier, aura lieu une rencontre avec les membres du Conseil de paroisse afin de discuter d'idées pour réinvestir ces lieux.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

M. Michel Rosset résume les activités des différents services industriels de Montanaire pour 2021.

Eau potable : Après une mise en veilleuse sur le traitement du chlorothalonil, les résultats des essais ont été transmis par le service des eaux de Lausanne et de Payerne et il en ressort qu'une nouvelle filtration au charbon actif est prometteuse et que les coûts supplémentaires devraient être supportables. Le démarrage du projet pour sa réalisation est prévu au milieu de l'année 2022.

Lors du chantier routier à Thierrens, des nouvelles conduites dimensionnées pour répondre aux conditions météorologiques toujours plus extrêmes ont été réalisées afin de ne pas avoir besoin de rouvrir la route au moins durant ces 5 prochaines années.

Éclairage public : Selon le préavis 12/2020, le renouvellement par le passage à la LED des luminaires de Denezy, Thierrens, Peyres-Possens et une partie de St-Cierges est terminé. La Municipalité a privilégié en plus des luminaires de l'installation d'une nouvelle technologie appelée éclairage dynamique, qui consiste, via une application wifi, à régler chaque point lumineux à distance. Néanmoins, faisant suite à certains problèmes de livraison, ces modules de réglage seront effectifs seulement au printemps prochain.

Il reste volontiers à disposition en cas de questions et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :

Sport : Les travaux pour l'éclairage du terrain de sport de St-Cierges ont été effectués. En ce qui concerne le parking, les travaux sont en cours car ils nécessitaient un nouveau câblage. Les ampoules pour le terrain de foot de Thierrens ont été commandées mais les travaux auront lieu dès que le terrain aura durci.

Refuges : Les balançoires du refuge du Molard à St-Cierges seront changées au printemps prochain. Les balançoires du refuge du Vusery sont actuellement stockées à la voirie. Du bois a été commandé pour réparer la poutre qui s'affaisse au refuge des Roches à Thierrens, les travaux seront réalisés au mois de mars. Au refuge des Tailles, les batteries des panneaux solaires ont été changées.

Grandes salles : A Correvon, une isolation phonique a été posée sur le bâtiment. A Neyruz, suite à une inondation, le plancher de la scène a été refait, le plancher de la salle poli et les murs repeints à la charge de l'assurance.

Forêts : Le chemin de desserte de Ogens/Correvon a été refait. Le rendez-vous de fin de chantier aura lieu le 17 décembre 2021, le retard est dû à la météo et au changement de la Municipalité d'Ogens qui souhaitait des garanties supplémentaires quant aux matériaux de remblais et l'assurance de la reconstitution des gouilles pour les grenouilles. Le chemin de Peyres-Possens s'est effondré suite aux intempéries. Le compte rendu et les photos ont été publiés dans le journal de Montanaire.

Places de jeux : Le store électrique de la place de jeux de Thierrens a été abîmé à cause des intempéries. L'assurance a pris en charge la réparation et un détecteur de pluie a été rajouté. L'assiette de la Tyrolienne a également été changée. La nacelle de la balançoire de la place de jeux de Neyruz a été changée. La tyrolienne de la place de jeux de Chapelle a été entièrement refaite.

Informatique : Au niveau informatique, la sécurité est suffisante, bien que le risque soit toujours présent. Des mises à jour régulières sont effectuées et le stockage des données est sécurisé.



Commune de Montanaire BUREAU DU CONSEIL

Voirie : M. Jean-Luc Millasson est responsable de l'organisation pour les travaux de voirie « classiques », son suppléant est M. Michel Zurkinden qui est lui-même responsable de tout ce qui touche aux eaux, son suppléant est M. Johan Braun. MM. Marc Freymond et Manuel Lopez, qui partira à la retraite en février prochain, ainsi que deux apprentis, MM. Manuel Blanc et Damien Bovet, font également partie de l'équipe. L'audition des candidats pour le remplacement de Manuel Lopez aura lieu la semaine suivante.

M. Marc Bourlard souhaite de belles fêtes de Noël.

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

Les travaux d'aménagement d'une traversée piétonne et d'un trottoir à l'entrée de St-Cierges, direction Lausanne, sont terminés. Des travaux supplémentaires ont été effectués en déplaçant le mur pour poser un passage piéton afin de répondre aux normes de visibilité d'environ 55 mètres de chaque côté du passage piéton. Le préavis a été respecté et les travaux supplémentaires ont été pris en charge par le budget.

PACom : Suite à la mise à l'enquête du 8 mai au 9 juin 2021, 73 oppositions et remarques ont été déposées et sont traitées actuellement, certaines avec l'aide d'un avocat. Dans le projet qui a été mis à l'enquête, la Commune dézone environ 15 ha, dont 8 en zone agricole, et dispose de peu de marge de manœuvre suite à l'acceptation de la LAT par le peuple suisse. Cette phase de rencontre avec les opposants se terminera fin janvier.

Ecole : L'agrandissement des sites scolaires d'Essertines et de Thierrens sont en cours de réalisation. Pour Thierrens, c'est l'entreprise totale Edifea qui a eu le marché. La variante retenue par le Conseil en collaboration avec l'ASIRE est un abri PC/parking, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire de plus de 200 places louable aux citoyens, une UAPE de 72 places, des salles de classe et ses annexes et une centrale de chauffe à plaquettes. Celle-ci permettra de raccorder le nouveau collège, le futur bâtiment de CarPostal ainsi que la grande salle. Cette centrale de chauffe est dimensionnée pour recevoir une deuxième chaudière dans les 10 à 15 prochaines années afin d'alimenter le cabinet médical, les deux autres bâtiments scolaires et éventuellement d'autres bâtiments.

Plan d'affectation de la Vieille Tuillière : Faisant suite à l'acceptation du referendum, la société de laiterie du Haut-Jorat a retiré son projet de porcherie. Par contre, la partie juridique entre certains opposants et la Municipalité est toujours en cours. Les prévenus ont été sommés de retirer le tout-ménage en lien avec les élections et de publier une lettre d'excuse avec les frais à leur charge. La plainte pénale pour diffamation et parjure est toujours pendante car les prévenus ont refusé de signer la conciliation proposée par les avocats de la Municipalité.

Chemins AF : Les travaux ont commencé au mois de novembre mais ont été arrêtés à cause de la surcharge de travail des entreprises mandatées.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et relève l'excellente amitié qui règne et qui rend le travail encore plus agréable.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

Routes : Les travaux du préavis 09/2020 ont commencé le 15 mars dernier mais n'ont pas été terminés selon la durée initiale de 26 semaines à cause des conditions météorologiques et des oppositions à la rue du Collège. Les travaux ont commencé par la réfection des bordures, deux couches d'enrobé et le tapis final de la route d'Ogens, puis idem pour la route de St-Cierges. La réfection de la moitié de la route de Moudon (du centre du village jusqu'au garage) est terminée. Pour la seconde partie, un collecteur d'eaux claires a été rajouté et uniquement la couche d'enrobé a été effectuée. Le tapis final se fera en 2022. Pour la rue du Collège, les travaux se termineront le 17 décembre ct. Les bordures côté Jura ont été terminées et celles côté cabinet médical se feront début 2022. La route sera fermée durant les vacances de Pâques pour effectuer l'enrobé et le tapis final. A Denezzy, au chemin du Clos de la Cure, un chemin forestier goudronné s'est gonflé avec les intempéries et a été défoncé par le passage de camions. La réfection, prévue en 2021, ne débutera finalement qu'en 2022. A Neyruz, les trois trirashs ont été installés pour la sécurité des enfants. En 2021, 13'500m. de traitement de fissures et 2'000m² de gravillons ont été effectués sur les routes.



Commune de Montanaire BUREAU DU CONSEIL

Déneigement : Un silo à sel a été installé à la déchetterie de Thierrens et l'accès a été goudronné. Environ 15 à 20 tonnes de sel sont utilisées chaque année. Les villages de Thierrens et St-Cierges sont déneigés par les employés communaux et les autres villages par des privés.

Déchetterie : En début d'année, les masques étaient obligatoires. Actuellement les normes de l'OFSP sont toujours respectées. Durant cette période compliquée, les déchetteries sont restées ouvertes et un système a été mis en place pour garantir la sécurité du personnel et des habitants.

Pompier : En 2021 ont eu lieu : une dizaine d'interventions pour inondation, une intervention pour une personne bloquée dans l'ascenseur de la Migros, une intervention pour un chien tombé dans une grille d'eau claire et un feu de ferme.

M. Pascal Arbenz souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :

Finances : les tâches principales en 2021 ont été les comptes et le budget et également l'étude et l'analyse du plafond d'endettement de la prochaine législature, validé ce soir. La préparation et la simulation afin de présenter le préavis du taux d'imposition 2022 à 70%.

Fibre optique : Swisscom continue le développement de la fibre optique sur le territoire. Malgré quelques soucis au courant de l'été sur les secteurs Denez, Neyruz et Corrençon, cela fonctionne plutôt bien. Une moyenne de 100 mégas est garantie et au vu des coûts avancés, la Commune est satisfaite, mis à part pour quelques habitations isolées où les négociations avec l'opérateur sont plus compliquées.

Téléphonie mobile : Le projet d'antenne à Neyruz est toujours en suspens. La Municipalité ne souhaite pas valider le permis de construire et propose un site de remplacement afin de répondre partiellement aux opposants.

Malgré la pandémie, quelques manifestations des sociétés locales ont vu le jour, bien que réduites en ampleur, au plus grand bonheur de tous. La recrudescence de la pandémie a obligé la Municipalité à appliquer certaines règles édictées par la Confédération et le Canton. Le désarroi et l'agacement de certains sont compréhensibles mais ne justifient pas les propos inappropriés tenus régulièrement envers les autorités et le personnel communal. M. Claude-Alain Cornu formule ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Monsieur le Président remercie pour la présentation des rapports et pour le travail effectué durant l'année 2021.

10. Divers

M. Flavian Stoll fait part d'une proposition au Conseil pour une mobilité multimodale entre nos villages. La mobilité douce est devenue, au cours de ces dernières années, une thématique largement débattue. Les déplacements à vélo et à pied ont pris de l'ampleur. Depuis 2013, nos villages sont réunis sous une seule commune mais il est compliqué de se déplacer entre eux sans emprunter un moyen de transport motorisé. Après s'être intéressé à la mobilité dans le Canton de Vaud, il a découvert une page internet qui y est entièrement consacrée : « Mobilité multimodale ». L'aménagement du réseau routier répondant au besoin de tous les modes de transport est de la compétence des communes. La Commune peut interpeller la DGMR pour tous renseignements complémentaires. Cette motion est soumise au Conseil afin de mandater la Municipalité pour qu'elle élabore un projet qui permette de relier nos villages dans les 5 à 10 prochaines années par des chemins praticables et sécurisés (pas des bandes cyclables) pour tous moyens de transport de mobilité douce, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Président remercie pour cette lecture et demande s'il y a des remarques des membres du Conseil. Pour rappel, une motion ne peut porter que sur les activités du Conseil et elle est contraignante. La Municipalité devra présenter un rapport.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que la Municipalité essaye d'entretenir le réseau routier et les chemins AF. Comme l'a relevé M. Yves-Alain Bigler, 15ha sont en train d'être dézonés suite à l'acceptation de la LAT. Avant même que cette motion soit déposée, la Municipalité s'était déjà renseignée auprès du Canton mais



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

peu de solutions pour faire des pistes cyclables sont présentes et cela pose un problème. Pour certaines routes, il n'y a pas de possibilité d'empiéter sur les surfaces d'assolement. C'est à la Confédération d'ouvrir les surfaces d'assolement et le problème sera récurrent. La Municipalité a pris note de la motion et y répondra au plus vite, bien qu'il s'agisse d'un problème de longue haleine. Une commission au Conseil sera nommée et elle sera invitée à trouver des solutions.

Mmes Joëlle Martin et Nathalie Renaud effectuent une présentation de l'Union 23. Cette manifestation est organisée dans le cadre de la journée des Communes vaudoises qui sera organisée par les Communes de Montanaire et Boulens.

Monsieur le Président clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 21h04.

La prochaine séance du Conseil est planifiée au **lundi 28 mars 2022 à 19h30** à la grande salle de Thierrens.

Thierrens, le 26 janvier 2022

Pour le Conseil communal

Le Président

Michel Gosteli



La Secrétaire

Marjorie Franzini